



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 111688

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le souhait exprimé par le Président de la République de "mettre au service des pays les plus pauvres de nouveaux instruments financiers d'assurance pour se protéger des hausses de prix ou des événements affectant les récoltes". Il souhaiterait savoir si la création d'un fonds régional de couverture de prix pour les pays importateurs de grains les plus pauvres fait actuellement l'objet d'une proposition dans le cadre du G 20 et quelles sont actuellement ses chances d'aboutir.

Texte de la réponse

La France a fait de la lutte contre la volatilité excessive des prix des matières premières agricoles l'une des priorités de sa présidence du G20. La réunion des ministres de l'agriculture de ce groupe, qui s'est tenue les 22 et 23 juin 2011, à Paris, a permis d'identifier des pistes de solutions de nature à y remédier et à en limiter les effets, tant pour les agriculteurs des pays développés que pour ceux des pays en développement. À l'issue de cette réunion, les ministres ont ainsi adopté un plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, transmis aux chefs d'État et de gouvernement du G20, dans la perspective du sommet de Cannes, qui se tiendra les 3 et 4 novembre prochains. Ce plan d'action aborde toutes les dimensions de la volatilité des prix agricoles. Il est composé d'une déclaration et d'annexes destinées à apporter des réponses concrètes aux enjeux suivants : l'amélioration de la production et de la productivité agricoles mondiales ; l'amélioration de la transparence et de l'information sur les marchés et les stocks ; l'amélioration de la coordination internationale, notamment par la mise en place d'un forum de réponse rapide aux crises sur les marchés agricoles ; la mise en oeuvre d'instruments de couverture des risques pour les pays les plus vulnérables ; une meilleure régulation des transactions financières portant sur des matières premières agricoles. Pour ce qui concerne la transparence des marchés agricoles, les ministres ont décidé de lancer un « système d'information sur les marchés agricoles » (AMIS), hébergé par la FAO (Food and Agriculture Organization). L'objectif de cette initiative est d'améliorer la qualité, la fiabilité, l'exactitude et la comparabilité des données sur les marchés agricoles, concernant la production, la consommation et les stocks. Le rôle de la FAO, reconnu comme crucial par les ministres, sera déterminant dans le fonctionnement de l'AMIS. Les ministres ont enfin souhaité ajouter un paragraphe au plan d'action, pour s'engager à en assurer le suivi et à rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111688

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6416

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9007